

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons 2ème catégorie

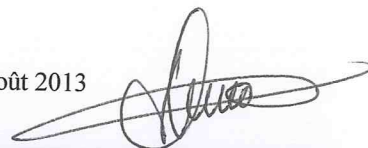
Monsieur le Maire

Je soussigné(e), BARNIER Jean-Louis, Président de la pétanque, 8 rue Darré la Gleize 65370 IZAOURT, ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311-1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à BARBAZAN

du samedi 14 septembre 2013 au samedi 14 septembre 2013
de 10:00:00 à 00:00:00 à l'occasion de
concours officiel de pétanque

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le vendredi 30 août 2013
Signature



ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu l'article L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique. - M BARNIER Jean-Louis, Président de la pétanque

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie
du samedi 14 septembre 2013 au samedi 14 septembre 2013
de 10:00:00 à 00:00:00 à l'occasion de
concours officiel de pétanque

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le vendredi 30 août 2013

